

La nouvelle géographie prioritaire : portrait économique et social des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais

Insee Dossier Nord-Pas-de-Calais-Picardie n° 3 – avril 2016

Une nouvelle carte de la géographie prioritaire de la politique de la ville est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014). Elle actualise et recentre la politique de la ville en France métropolitaine. Ainsi, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, identifiés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, se sont substitués aux zones urbaines sensibles (Zus) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs).

Pour accompagner les institutions publiques compétentes dans la mise en œuvre d'actions d'accompagnement et de requalification des quartiers de la politique de la ville, l'Insee Nord-Pas-de-Calais-Picardie et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale dressent un état des lieux de la situation économique, sociale, urbaine de chaque quartier.



155

quartiers prioritaires de la politique de la ville sont répartis sur plus de 140 communes du Nord et du Pas-de-Calais en 2011. Près de 1 300 quartiers sont concernés par la politique de la ville en France métropolitaine.

Des difficultés marquées pour les habitants des quartiers prioritaires

Les ressources financières des habitants des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais sont nettement inférieures à celles de leurs homologues de France métropolitaine. La moitié d'entre eux résident dans un ménage déclarant moins de 8 900 € par an en 2011 contre 9 600 € au niveau national.

Par rapport à l'ensemble de la population du Nord et du Pas-de-Calais, les habitants des quartiers prioritaires sont plus jeunes et cumulent des facteurs de vulnérabilité : une proportion plus élevée de familles monoparentales, d'actifs en emploi sans diplôme, de population active au chômage, de chômeurs de longue durée, de locataires vivant dans un logement social, d'allocataires Caf fortement dépendants des prestations et minima sociaux ou encore d'étrangers provenant de l'extérieur de l'Union européenne.



Près de 520 000

C'est le nombre de personnes qui vivent dans les quartiers prioritaires du Nord ou du Pas-de-Calais (soit 13 % de la population de ces deux départements). Cette proportion s'élève à 8 % en France métropolitaine.

Une forte hétérogénéité est observée entre les établissements publics de coopération intercommunale (échelons de référence pour la signature des contrats de ville relatifs à cette géographie prioritaire) et entre quartiers. Ainsi, près d'un quart de la population de la communauté d'agglomération de Lens-Hénin réside dans un quartier prioritaire contre 7 % pour les habitants de la communauté d'agglomération de Saint-Omer. De même, le quartier intercommunal Blanc Seau – Crois Bas Saint-Pierre à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Croix regroupe près de 70 000 habitants, celui du « secteur sud » à Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies, 45 000 alors que plus de la moitié des quartiers comportent moins de 2 000 habitants. Pour autant, sept profils types relativement homogènes des 155 quartiers de la nouvelle géographie prioritaire ont pu être dressés.

Retrouvez les résultats complets de cette étude sur [insee.fr](http://www.insee.fr) :

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/collection.asp?reg_id=33&ref_id=insee-dossier



Contacts presse

Géraldine Caron (établissement de Lille) ☎ 03 20 62 86 04 ✉ communication-npdc@insee.fr

Floriane Herbet (établissement d'Amiens) ☎ 03 22 97 31 91 ✉ dr80-communication-externe@insee.fr